

ÉDITORIAL
ANNE-SOPHIE
BAILLY

J'accouche, je décide

Il y a 28 ans, la Belgique votait la dépénalisation partielle de l'avortement. Il y a 28 ans, encore sur les bancs de l'école, je prenais la plume à la demande d'un quotidien de la capitale, pour faire part de mon incrédulité face à cette demi-mesure et ce tour de passe-passe royal.

Aujourd'hui, sous une autre casquette et munie d'un peu plus d'expérience, je reprends la plume. Pour écrire la même chose ou presque. Comment, en 2018, peut-on encore lier avortement et sanction? Comment laisser planer au-dessus des femmes et des professionnels de la santé, une telle épée de Damoclès? Car, rappelons-le, on parle bien d'amendes et de peine de prison potentielles. Et cela, au nom de quoi?

Car que craint-on? Que dépénalisé, l'avortement devienne la version médicalisée de la pilule du lendemain? Que du jour au lendemain, une myriade de jeunes femmes fassent la file devant les centres de planning familial ou les hôpitaux pour des avortements de confort? Hallucinant. Avortement et confort sont deux termes qu'il ne faudrait jamais associer. Jamais.

Avorter n'est pas une décision prise à la légère. Dire le contraire serait mentir. Car c'est meurtrie dans sa tête, dans sa chair, dans son cœur que chaque femme ressort d'une telle intervention. Pour toutes celles qui ont dû subir – oui, on écrit bien subir, souligné et en gras – une IVG, il y aura toujours un «avant» et un «après».

Il est donc indispensable qu'en 2018, la Belgique adapte son code

pénal à la réalité, puisqu'elle a raté le coche en 1990.

Nos élus se sont montrés progressistes sur une série de débats de société comme le mariage homosexuel ou la loi transgenre. Alors pourquoi coincer sur le droit des femmes?

Car on en revient encore et toujours à ce même débat: l'égalité homme-femme. Au nom de quoi une femme devrait-elle satisfaire à une série de conditions pour disposer librement de son corps?

N'est-elle pas suffisamment apte, saine d'esprit, intelligence, avisée, consciente*, pour prendre elle-même une décision la concernant? Faut-il vraiment que des extérieurs décident à sa place si elle doit poursuivre sa grossesse, mettre au monde un enfant, l'élever voire l'abandonner? Qui a le droit de lui imposer ça? Personne. Nous accouchons, nous décidons. C'est pourtant simple.

Sauf que pour cela, il faudrait que:

- les violons s'accordent au sein du cdH,
- le MR ne se retranche pas derrière un accord de gouvernement,
- la N-VA revoit sa notion d'urgence,
- le CD & V ne joue pas la montre. Et pour ça, on craint le pire.

***biffez la mention inutile**